

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

#### Arrêté du 21 juillet 2026 fixant le calendrier scolaire de l'année 2027-2028

NOR : MENE2618978A

Le ministre de l'éducation nationale,  
Vu le code de l'éducation ;  
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 9 juillet 2026,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le présent arrêté fixe le calendrier scolaire national de l'année 2027-2028.

#### Article 2

L'année scolaire s'étend du jour de la rentrée des élèves au jour précédant la rentrée suivante.

#### Article 3

Les académies, à l'exception de celles visées à l'article 5, sont réparties en trois zones de vacances A, B et C.

La zone A comprend les académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers.

La zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes et Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles.

#### Article 4

Pour l'année scolaire 2027-2028, dans tous les établissements scolaires relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, la date de prérentrée des personnels enseignants, la date de rentrée des élèves ainsi que les dates des périodes de vacance des classes sont fixées conformément au tableau annexé au présent arrêté, sous réserve de l'application des dispositions des articles D. 521-1 à D. 521-5 du code de l'éducation.

#### Article 5

Pour les académies de Corse, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte et de La Réunion, ainsi que pour Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, le calendrier est fixé conformément aux dispositions des articles D. 521-6, D. 521-7, D. 561-3, D. 562-6, D. 563-6 et D. 564-6 du code de l'éducation.

#### Article 6

La directrice générale de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juillet 2026.

EDOUARD GEFFRAY

## ANNEXE

## ANNÉE SCOLAIRE 2027-2028

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | ZONE A                                          | ZONE B                                         | ZONE C                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Prérentree des enseignants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Mercredi 1 <sup>er</sup> septembre 2027         |                                                |                                                 |
| Rentrée scolaire des élèves                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Jeudi 2 septembre 2027                          |                                                |                                                 |
| Toussaint                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Samedi 23 octobre 2027<br>Lundi 8 novembre 2027 |                                                |                                                 |
| Noël                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Samedi 18 décembre 2027<br>Lundi 3 janvier 2028 |                                                |                                                 |
| Hiver                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Samedi 19 février 2028<br>Lundi 6 mars 2028     | Samedi 5 février 2028<br>Lundi 21 février 2028 | Samedi 12 février 2028<br>Lundi 28 février 2028 |
| Printemps                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Samedi 22 avril 2028<br>Mardi 9 mai 2028        | Samedi 8 avril 2028<br>Lundi 24 avril 2028     | Samedi 15 avril 2028<br>Mardi 2 mai 2028        |
| Début des vacances d'été (*)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Mardi 4 juillet 2028                            |                                                |                                                 |
| <p>(*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.</p> <p>Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.</p> <p>Les classes vaqueront le vendredi 26 mai 2028 et le samedi 27 mai 2028.</p> |                                                 |                                                |                                                 |

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.